



“Manoeuvre agressive” russe : Moscou propose la paix

L'art de la guerre. La Fédération de Russie propose aux États-Unis un traité et un accord pour désamorcer les tensions entre les deux parties.

Par [Manlio Dinucci](#)

Mondialisation.ca, 21 décembre 2021

Région : [États-Unis](#), [L'Europe](#), [Russie et CEI](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#)

La Fédération Russe a remis aux États-Unis d'Amérique, le 15 décembre, le projet d'un Traité et d'un Accord pour désamorcer la croissante tension entre les deux parties. Les deux documents ont été rendus publics, le 17 décembre, par le Ministère des Affaires étrangères russe. Le projet de traité prévoit, à l'Article 1, que chacune des deux parties “n'entreprene pas d'actions qui aient une incidence sur la sécurité de l'autre partie”, et, à l'Article 2, qu'elle “cherchera à garantir que toutes les organisations internationales et alliances militaires auxquelles elle participe adhèrent aux principes de la Charte des Nations Unies”.

À l'Article 3 les deux parties s'engagent à “ne pas utiliser les territoires d'autres États dans le but de préparer ou effectuer une attaque armée contre l'autre partie”. L'Article 4 prévoit, donc, que “les États-Unis n'établiront pas de bases militaires dans le territoire des États de l'ex-URSS qui ne sont pas membres de l'OTAN”, et “éviteront l'adhésion d'États de l'ex-URSS à l'OTAN, en empêchant une ultérieure expansion à l'Est”. Dans l'Article 5 “les parties s'abstiennent de déployer leurs forces armées et leurs armements, y compris dans le cadre d'alliances militaires, dans les aires où ce déploiement peut être perçu par l'autre partie comme une menace à sa propre sécurité nationale”. Ainsi “elles s'abstiennent de faire voler des bombardiers équipés avec des armements nucléaires ou non nucléaires et de déployer des navires de guerre dans les aires, hors de l'espace aérien et des eaux territoriales nationales, d'où ils puissent attaquer des objectifs dans le territoire de l'autre partie”.

À l'Article 6 les deux parties s'engagent à “ne pas utiliser de missiles terrestres à portée intermédiaire ou courte en dehors de leurs territoires nationaux, ni dans les zones de leurs territoires d'où de telles armes puissent attaquer des objectifs sur le territoire de l'autre partie”. L'Article 7, enfin, prévoit que “les deux parties s'abstiendront de déployer des armes nucléaires hors de leurs territoires nationaux et ramèneront dans leurs territoires les armes déjà déployées en dehors” et qu' “elles n'entraîneront pas de personnel militaire et civil de pays non nucléaires à l'utilisation d'armes nucléaires, ni ne conduiront de manoeuvres qui prévoit l'usage d'armes nucléaires”.

Le projet d'Accord stipule les procédures de fonctionnement du Traité, fondées sur l'engagement que les deux parties “résoudront toutes les controverses dans leurs relations par des moyens pacifiques” et “utiliseront les mécanismes des consultations et informations bilatérales, y compris des lignes téléphoniques directes pour des contacts d'urgence”. Le ministère des Affaires étrangères russe communique que la partie étasunienne a reçu des explications détaillées sur la logique de l'approche russe et espère que, dans un avenir

proche, les États-Unis entament de sérieux entretiens avec la Russie sur cette question critique.

Pour le moment la partie étasunienne se tait. Mais se fait entendre la Voix de l'Amérique, mégaphone multimédia de Washington qui parle dans plus de 40 langues à des centaines de millions de personnes dans le monde entier : elle dit que "de nombreux experts sont préoccupés par cette manoeuvre de la Russie, qui veut exploiter l'échec de la négociation comme prétexte pour envahir l'Ukraine". Se tait pour le moment l'OTAN, dans l'attente des ordres de Washington. Se tait l'Italie qui, bien que n'étant pas destinataire directe de la proposition russe, est en cause : parmi les armes nucléaires que les USA déploient hors de leur propre territoire il y a les bombes B-61 installées à Ghedi et Aviano, sous peu remplacées par les plus mortelles B61-12, à l'usage desquelles est entraîné notre personnel militaire bien que l'Italie soit officiellement un pays non nucléaire. Et les USA se préparent à installer en Italie, aussi, des nouveaux missiles nucléaires à portée intermédiaire.

Pendant que les médias se couchent dans une quasi totale chape de silence sur la proposition russe, les groupes parlementaires l'ignorent comme si elle n'avait rien à voir avec l'Italie, exposée à des dangers croissants en tant que base avancée des forces nucléaires USA contre la Russie. Qu'ils trouvent au moins le temps de lire en quelques minutes le projet que la Russie a remis aux USA pour ouvrir les tractations, et qu'ils aient le courage politique d'exprimer publiquement leur jugement. S'il est négatif, qu'ils expliquent pourquoi il est en opposition avec notre Constitution (1) et notre sécurité.

Manlio Dinucci

Article original en italien :



[«Mossa aggressiva» russa: Mosca propone la pace](#)

Édition de mardi 21 décembre 2021 d'*il manifesto*

<https://ilmanifesto.it/mossa-aggressiva-russa-mosca-propone-la-pace/>

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio

Note pour la version française :

(1) Article 11 de la Constitution italienne (janvier 1948) : "L'Italie répudie la guerre en tant qu'instrument d'atteinte à la liberté des autres peuples et comme mode de solution des conflits internationaux ; elle consent, dans des conditions de réciprocité avec les autres États, aux limitations de souveraineté nécessaires à un ordre qui assure la paix et la justice entre les Nations ; elle suscite et

favorise les organisations internationales poursuivant ce but”.

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Manlio Dinucci](#), Mondialisation.ca, 2021

Articles Par : [Manlio Dinucci](#)

A propos :

Manlio Dinucci est géographe et journaliste. Il a une chronique hebdomadaire “L’art de la guerre” au quotidien italien il manifesto. Parmi ses derniers livres: Geocommunity (en trois tomes) Ed. Zanichelli 2013; Geolaboratorio, Ed. Zanichelli 2014; Se dici guerra..., Ed. Kappa Vu 2014.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca